

Le chardon : qui s'y frotte s'y pique

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 04.03.Q10

décembre 2024

Mots clés : chardon, abbé Rozier

Le terme chardon recouvre de nombreuses espèces. Plusieurs ne présentent, avec les vrais chardons, d'autres caractères communs que d'avoir des tiges et des feuilles épineuses, et certaines portent des noms évocateurs comme :

- le chardon à *foulons* (cardère), qui fut une culture industrielle servant au foulage des draps ;
- et aussi les chardons dits *aux ânes, bénit, hémorroïdal, doré, étoilé, Notre-Dame* et *prisonnier*.

De ces plantes quelquefois gênantes, la plus redoutée en agriculture reste un genre très voisin : le cirse ou chardon *des champs* (*cirsium arvense*) qui se développe en champs cultivés (céréales notamment), sur les prairies pâturées ou peu exploitées, en bordures de routes, et dans les jachères.

Cette fiche est la reprise d'un article paru dans le n° 747 de la revue *Phytoma*.

La lutte contre le *chardon des champs* (*cirsium arvense*) est un casse-tête pour nombre d'agriculteurs, car cette plante vivace :

- a un enracinement profond,
- forme de nombreux rhizomes,
- et se multiplie aisément tant par reproduction sexuée qu'asexuée.

À la fin du XVIII^e siècle, dans son *Cours d'agriculture*, l'abbé Rozier détaille les nuisances du chardon de trois manières : "1° en étouffant les céréales ou autres plantes ; 2° en piquant les moissonneurs lors de la récolte ; 3° en introduisant son grain dans le blé".

L'abbé agronome recommande d'en débarrasser un champ, soit en arrachant le chardon à la main ou avec une tenaille de bois faite exprès, soit en le coupant entre deux terres avec un couteau ou une espèce de houlette tranchante appelée *échardonnet*. Pour lui, le point important est d'empêcher cette plante de grainer. Mais comme on ne coupe pas les pieds qui se trouvent dans les champs voisins ou sur les berges des fossés, les vents apportent chaque année de nouvelles graines, au grand désespoir des agriculteurs qui ont fait des dépenses pour débarrasser leurs terres de ce chardon.



Le chardon des champs (*cirsium arvense*), bête noire des agriculteurs
(photo du n° 747 de *Phytoma*)

Une nécessaire lutte collective

De ce constat va naître l'idée que la technique ne suffit pas et que l'organisation d'une lutte collective et obligatoire est nécessaire. C'est une disposition qui va perdurer jusqu'à nos jours ¹.

Cent ans après les écrits de l'abbé Rozier, ce sont les mêmes méthodes qui sont pratiquées dans les campagnes, le plus souvent à la charge des femmes et des enfants "*qui se servent à cet effet, ou de couteaux allongés pour couper les herbes entre deux terres, ou de tenailles en bois (moettes) pour les arracher*". Les résultats restent malheureusement souvent insuffisants : "*Il va sans dire qu'on ne réussit pas à les détruire toutes c'est beaucoup déjà que de les tourmenter ou de les empêcher de fleurir.*"

En 1920, avec l'arrivée du désherbage chimique (voir fiche [04.03.Q03 : Les chevaliers du désherbage](#)), Rémi Dumont précise – dans son livre *Les Céréales culture productive* – les conditions de destruction des chardons : "*On les coupe assez profondément avec l'échardonnoir, et si l'on fait verser dans le trou de la coupe 8 à 10 grammes de kaïnite, de sel dénaturé ou de crud d'ammoniaque par un enfant, on court la chance de la détruire radicalement.*" En 1921, l'agriculteur Jean Pierre – dans son *Propos de paysan* – recommande l'acide sulfurique : "*Si vous avez des chardons, il faut traiter en mars. L'épandage doit se faire par temps sec car il faut que cette rosée puisse sécher.*"

Depuis, des progrès ont été accomplis pour faire appel à des substances herbicides actives contre les chardons. Cependant, la lutte chimique est loin d'être la seule efficace contre ces plantes envahissantes.

Les avantages de la culture alterne

"*Mais n'est-il donc pas moyen de débarrasser complètement un champ des chardons qui s'y trouvent ?*" s'interrogeait l'abbé Rozier (cette question reste d'actualité...).

Faute d'herbicide à son époque, voici les conseils prodigués : "*Pour détruire radicalement le chardon dont il est question, il faut se mettre en prairie au moins pendant trois ans en ayant soin de le sarcler la première année avec le plus d'exactitude possible. Et j'en appelle aux cultivateurs qui sèment des luzernes ou des sainfoins, pour la vérification de ce fait. J'invite aussi ceux qui ont visité les belles cultures par assolement de la Flandre et de l'Angleterre à dire si les champs de blé de ces pays montrent des chardons aussi fréquemment que les nôtres !*"

Deux siècles plus tard, les recommandations restent les mêmes, et les méthodes de lutte font toujours appel aux techniques culturales (labour, déchaumage dans l'interculture...) et à la rotation des cultures, avec mise en place de plantes fortement concurrentes vis-à-vis de la lumière (association trèfle-graminée), des éléments nutritifs ou de l'eau (luzerne notamment), auxquelles s'ajoute l'utilisation d'herbicides adaptés.

Et l'abbé Rozier, dont l'influence agronomique s'est étendue sur le XIX^e siècle, de conclure : "*Ceci concourt à mettre en évidence les nombreux avantages de la culture alterne, la plus conforme à la nature et la plus productive de toutes.*"

Il n'en reste pas moins que les chardons demeurent une préoccupation majeure dans les systèmes céréaliers, et que ceux qui s'y frottent s'y piquent toujours.

André FOUGEROUX, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

En dépit des progrès techniques, le charbon des champs demeure une espèce redoutée par les agriculteurs.

¹ Ainsi, dans l'arrêté du *ministère de l'Agriculture et de la Pêche* du 31 juillet 2000 – établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire – seul le chardon est mentionné. La lutte n'est plus obligatoire sur tout le territoire de façon permanente, mais les risques que présente la propagation de cette plante adventice peuvent nécessiter des mesures spécifiques de lutte obligatoire, soit à certains moments, soit dans un périmètre déterminé.